

**M.R.B.C. – A.A.T.L.**  
**Monsieur Patrick CRAHAY, Directeur**  
Direction des Monuments et des Sites  
C.C.N. – Rue du Progrès, 80, bte 1  
**1035 – BRUXELLES**

V/réf. : JFL/2043-0117/05/2011-283PU  
N/réf. : AVL/ah/Bxl-2.129/s.509  
Annexe : photo ancienne de la façade ouest

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

**Objet : BRUXELLES. Rue Vautier / parc Léopold. Institut royal des Sciences naturelles. Rénovation de l'aile du couvent, classée comme monument par arrêté du 8-08-1988. Avis préalable à l'introduction de la demande de permis unique.**  
*(Dossier traité par M. J.-Fr. Loxhay)*

En réponse à votre courrier du 7 octobre 2011, sous référence, réceptionné le 19 octobre, nous avons l'honneur vous communiquer les remarques formulées par notre Assemblée sur le point mentionné sous rubrique, en sa séance du 19 octobre 2011.

**Le projet cadre dans le plan directeur 'organisationnel' de l'IRSN. Il vise le réaménagement des deux niveaux supérieurs des salles d'expositions qui sont situées dans l'aile du couvent ainsi que l'amélioration de la circulation verticale. La Commission approuve le principe de cette intervention mais elle demande de revoir le dispositif en plan de la partie ouest pour ne pas compromettre l'évolution positive du site par rapport à son contexte urbain.**

– **La CRMS salue le réaménagement des salles d'exposition permettant la requalification des espaces, notamment par la réouverture des baies de fenêtres du 2<sup>e</sup> étage. Le projet mérite toutefois d'être affiné quant à la manière d'intégrer la charpente métallique dans les salles du 4<sup>e</sup> niveau et pour ce qui concerne l'apport de lumière zénithale. Sur ce point, la Commission déconseille de rendre visible le lanterneau qui surmonte la toiture, en raison de sa pauvre qualité architecturale.**

– **Le corps de bâtiment ouest, qui donne sur la rue Vautier, sera équipé d'un escalier et d'un nouvel ascenseur indépendants des façades. Cette option, qui suppose d'éviter la quasi totalité du bâtiment, permet d'améliorer la circulation verticale et son articulation avec les salles d'exposition. En revanche, le projet figerait définitivement la composition déséquilibrée de la façade qui donne sur la rue Vautier et qui possède un intérêt architectural et urbanistique. Par conséquent, l'aménagement du bâtiment ouest devrait être réorienté de manière à permettre la restitution – dans un futur plus ou moins proche – de la composition architecturale de sa façade, ce que l'avant-projet n'autorise pas. L'amélioration consisterait à remettre l'entrée à son emplacement d'origine. Pour ce point, la Commission conseille de s'inspirer des plans réalisés par Heynincx en 1885, qui présentent une articulation réfléchie des différents volumes, exprimée par un principe de une composition de façade équilibré.**

*L'évolution du bâtiment ouest ainsi les questions soulevées par la situation existante et future sont détaillées ci-après, y compris sur le plan de la stabilité et par rapport au contexte urbanistique et paysager de l'IRSN.*

## ARGUMENTAIRE

### Remise en valeur des façades

Le corps de bâtiment ouest a reçu son occupation actuelle en 1885, lors de l'aménagement de l'ancien couvent en Musée d'Histoire naturelle par Heynincx, architecte du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics. Le corps de bâtiment fut équipé d'une entrée au musée et d'un escalier. Comme le montrent les documents d'époque, le bâtiment était traité en deux parties et l'organisation en plan présentait une articulation réfléchie des différents volumes. L'entrée était centrée dans la partie de gauche vue depuis la rue Vautier, dont la façade était composée de trois travées en style néo-roman (voir document en annexe). Elle donnait dans le hall où une volée d'escalier perpendiculaire à la façade menait vers le palier menant aux salles du premier niveau, tandis que l'escalier principal se poursuivait dans la partie de droite. Cet aménagement rendait à l'entrée sa monumentalité. L'organisation en plan était exprimée en façade par une légère saillie des trois travées de gauche par rapport à la partie droite qui abritaient la cage d'escalier. La toiture bombée présentait le même traitement différencié.

Implanté face au Musée Wiertz, ce bâtiment articule depuis lors le musée avec le quartier qui s'est développé autour du parc Léopold ces 50 dernières années. La transformation intervenue en 1885 fut donc d'une grande importance sur le plan urbanistique. Malgré les changements radicaux subis par le musée et son contexte, les façades de la rue Wiertz ont gardé leur rôle important et leur traitement mérite donc une attention particulière.

En 1983-1984, le bâtiment ouest fut évidé. Un nouvel escalier et un ascenseur furent implantés de part et d'autre de la nouvelle entrée qui fut reculée d'une travée vers la droite. Depuis cette époque le fonctionnement de l'entrée demeure problématique. Cette modification ainsi que le traitement extérieur ont été fort préjudiciables pour la façade (rétrécissement des fenêtres, enduisage, etc.) qui fut « rétrogradée » au rang d'une façade arrière ; la grille de fermeture de la cour intérieure et le stockage permanent des poubelles devant l'entrée ont encore aggravé la situation alors que l'intérêt patrimonial et urbanistique de cette partie du couvent plaident pour une amélioration consistante de l'état actuel.

Bien que la remise en valeur de la façade ouest n'intègre pas la mission des auteurs de projet et que les moyens financiers ne semblent actuellement pas disponibles pour entreprendre des travaux à ce niveau, la CRMS insiste pour que cette réflexion sur les façades soit intégrée dans le projet actuel. Si les interventions prévues offrent l'avantage d'optimiser le circuit muséal qui est aujourd'hui peu lisible, elles ne peuvent toutefois se réaliser au détriment des qualités architecturales du bien. Or, la dernière mouture de l'avant projet (plans introduits à la CRMS le 17-10-2011) figerait définitivement l'implantation actuelle de la porte et ne permettrait plus de rééquilibrer un jour la façade. Au contraire, la transformation de la porte en sortie de secours et en accès de livraison tout en augmentant encore sa hauteur, renforcerait davantage le déséquilibre existant.

***La Commission plaide donc pour revoir le dispositif en plan du bâtiment ouest et, en particulier, pour réétudier l'implantation de l'ascenseur qui, selon la disposition actuelle, exclut la réouverture d'une porte à son emplacement 'initial'. Elle demande de ne pas faire l'impasse sur la relocalisation des sanitaires ailleurs dans le corps de bâtiment.***

D'autre part, une attention particulière doit être portée à la stabilité des façades. En effet, le projet exige l'évidement quasi-total de la construction avec reprise en sous-œuvre des façades pour créer le passage souterrain entre la cour couverte et le nouvel escalier. L'étude de stabilité devra être jointe à la demande de permis unique.

Remise en état du jardin tourné vers le parc Léopold

La demande précédente rejoint la **problématique du contexte urbanistique et paysager de l'IRSN**, qui mérite également une approche globale, en complément de la réorganisation muséale. Il s'agit notamment de l'articulation des entrées avec l'espace public, ou en encore de l'aménagement des abords immédiats et de la question des parkings. A cet égard, la Commission demande aux gestionnaires du site de remettre en état le jardin reliant le couvent à l'aile Janlet, selon sa composition d'origine. Probablement conçu par l'architecte paysagiste Louis Fuchs, l'ancien jardin offrait l'avantage d'assoir architecturalement la façade tournée vers le parc. La restitution de ce jardin constituera une plus-value pour la façade qui se caractérise par une grande régularité, voir une certaine monotonie. Par ailleurs, la sobriété de l'aménagement en rendra l'entretien aisé.

Cette option avait fait l'objet d'un accord formel entre la Régie des Bâtiments, la DMS et la CRMS en 1996.

En conclusion, la Commission approuve les grandes lignes du projet moyennant une refonte du projet pour ce qui concerne la partie ouest de l'ancien couvent. Elle se tient à la disposition des auteurs de projet et des gestionnaires du musée pour contribuer à la bonne fin du projet.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente